

Les 175 unités de paysage du Languedoc-Roussillon

- Les paysages des bords du Rhône**

1- Les bords du Rhône :

30-9. Beaucaire et le massif de l'Aiguille
30-10. La plaine d'Aramon
30-11. Le plateau de Signargues et le vallon de Domazan
30-12. Le plateau des Angles et de Villeneuve-lès-Avignon
30-13. Les rives du Rhône
30-14. La plaine de Pujaut
30-15. Les vallats de Tavel et de Lirac
30-16. Les plaines et terrasses de Roquemaure
30-22. La vallée du Gardon
30-26. La vallée de la Tave
30-27. La vallée de la Cèze autour de Bagnols-sur-Cèze
30-30. La vallée du Rhône à Pont-Saint-Esprit (à la confluence de l'Ardèche et du Rhône)

- Les paysages du littoral**

2- La Camargue (Gard et Bouches-du-Rhône) :

30-3. La Camargue des marais
30-2. La Camargue cultivée

3- Le littoral des étangs (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales) :

34-1. Le littoral et les étangs du Grau-du-Roi à Frontignan
34-2. La montagne de la Gardiole
34-3. Le littoral de Sète et du bassin de Thau
34-4. Le littoral du Cap d'Agde à Valras-plage
11-1. L'embouchure de l'Aude
11-2. La montagne de la Clape
11-3. L'ancien golfe de Narbonne (les étangs de Gruissan à Port-la-Nouvelle)
11-4. Le littoral de Leucate au pied des Corbières
11-5. La plaine littorale et le piémont des Corbières
66-1. La côte sableuse et lagunaire du Roussillon

4- Le littoral rocheux des Albères (Pyrénées-Orientales et Catalogne)

66-19. La côte rocheuse des Albères et son vignoble

- Les paysages des plaines**

5- La Costière, sous l'influence de Nîmes :

30-6. La plaine de la Costière
30-4. Le coteau de la Costière
30-5. La plaine du Vistre et du Vidourle

6- Les plaines de l'Hérault, sous l'influence de Montpellier :

34-5. La plaine de Lunel-Mauguio
34-6. La plaine de Fabrègues
34-7. La plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac, et de Canet à Pézenas
34-8. La plaine de l'Hérault de Canet à Pézenas
34-9. La plaine de l'Orb, du Libron et de l'Hérault

7- Le sillon Audois, sous l'influence de Narbonne et Carcassonne :

11-6. Narbonne et sa plaine bocagère
11-7. La grande plaine viticole de l'Aude (Hérault et Aude)
11-8. Les plaines viticoles et collines sèches du Bas-Minervois
11-9. La plaine vallonnée du Carcassès
11-10. Les plaines et collines cultivées du Lauragais

8- La plaine du Roussillon, sous l'influence de Perpignan :

66-2. la plaine d'Illibéris
66-3. l'Aspres viticole
66-4. le Riberal
66-5. le piémont viticole du Força Real
66-6. L'agglomération de Perpignan
66-7. la Salanque
66-8. le Crest

- Les paysages des garrigues et des collines sèches**

9- Les garrigues :

30-7. Nîmes et le rebord des Garrigues
30-8. La Vaunage
30-17. Les garrigues de Nîmes
30-18. La plaine du Gardon autour de Saint-Chartes et de Saint-Geniès-de-Malgoires
30-19. Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes
30-20. La vallée de l'Alzon
30-21. La plaine de Remoulins
30-23. Les garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie
30-24. Les garrigues du Mont Bouquet
30-25. Les collines autour de Saint-Maurice-de-Cazevieille (entre Vézénobres et Foissac)
30-28. La haute vallée de la Cèze (de Saint-André-de-Roquepertuis à Saint-Gervais)
30-29. Les pentes de la Cèze (autour de Saint-Marcel-de-Careiret)
30-31. Le plateau des bois de Ronze et de Laval
30-32. Le massif forestier de Valbonne
30-33. Le plateau de Lussan et le Mont Bouquet
30-34. La plaine de Barjac et de Saint-Ambroix
30-35. La plaine urbanisée d'Alès
30-39. Les petites plaines et vallons du Vidourle
30-40. Le vallon de la Courme
30-41. La plaine de Lédignan
30-42. La plaine du Vidourle de Saint-Hippolyte-du-Fort à Sauve
30-43. La plaine de Pompignan
34-14. Les collines et garrigues en rive droite du Vidourle
34-15. L'agglomération de Montpellier
34-16. Les plaines et les garrigues autour de Saint-Mathieu-de-Trévièrs
34-17. Les garrigues d'Aumelas et la montagne de la Moure
34-18. Les bois et garrigues au sud du Pic Saint-Loup (Viols-le-Fort)
34-19. La plaine de Saint-Martin-de-Londres
34-20. Le causse d'Hortus
34-21. La plaine de Ganges
34-22. Les gorges de l'Hérault, la vallée de la Buèges et leurs causses

10- Les collines du Biterrois et de l'Hérault :

34-11. Le piémont des garrigues d'Aumelas et de la Moure
34-12. Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois
34-13. Béziers et la vallée de l'Orb

- Les paysages des contreforts**

11- Les contreforts des Causses et de la Montagne Noire :

34-25. Lodève, la Lergue et les contreforts du causse du Larzac
34-26. Le creuset géologique du Salagou

34-27. Les pentes sud des avants-monts
34-28. Les vignes et les garrigues du Minervois et de Saint-Chinian
34-29. Les avants-monts
34-34. L'Escandorgue
11-25. Le Cabardès des croupes cultivées et pâturées
11-26. Le Cabardès du piémont

12- Les collines de l'ouest Audois :

11-27. Les collines de la Piège
11-28. Les collines du Razès
11-29. Le massif de la Malepère
11-30. Les collines boisées du Quercorb
11-31. La plaine perchée de Puivert – Nébias

13- Les Corbières :

11-11. Les Petites Corbières narbonnaises et le Massif de Fontfroide
11-12. Le rebord oriental des Corbières
11-13. La plaine viticole de Durban-Corbières
11-14. Les plateaux et plaines de Villeroige-Termenès à Fontjoncouse
11-15. Le bassin viticole de Tuchan
11-16. Les Hautes-Corbières méditerranéennes
11-17. Les Hautes-Corbières montagnardes
11-18. Le vallon des terres rouges (vallée du Rialsesse)
11-19. Les pâturages autour de Bouisse
11-20. La vallée de l'Orbieu autour de Lagrasse
11-21. Les petites Corbières occidentales
11-22. La plaine du Val de Dagne
11-23. La Montagne d'Alaric
66-9. Les garrigues d'Opoul-Périllos (P.O.)

14- Les contreforts des Pyrénées :

66-10. la vallée viticole du Verdoble
66-11. le synclinal du Fenouillèdes
66-12. les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes
66-13. la plaine d'Estagel/Latour-de-France
66-14. le plateau granitique de Roupidère
66-15. la « vallée-vergers » du Conflent
66-16. le massif des Aspres
66-17. la plaine de Céret aux portes du Vallespir
66-18. le massif des Albères

15- La vallée du Lot :

48-13. Les chams du Bleygard et la haute vallée du Lot
48-14. Les avants-causses et les vallées autour de Mende
48-15. Les trucs et les vallées autour de Chanac et Marvejols
48-16. La vallée du Lot autour de la Canourgue

16- La moyenne vallée de l'Aude :

11-36. La vallée de l'Aude de Quillan à Alet-les-Bains
11-37. Le plateau de Rennes-le-Château
11-38. La vallée de l'Aude et le Limouxin
11-39. La plaine perchée de Saint-Hilaire

17- Les vallées du Jaur et de l'Orb :

34-30. La vallée de l'Orb à travers les avants-monts
34-31. La vallée de l'Orb de Bédarieux
34-32. Le Jaur et l'Orb au pied du Caroux
34-33. Les vallées de la Salesse et du Jaur

- Les paysages des montagnes**

18- Les Cévennes :

48-24. Les vallées entre Cévennes et Méjean
48-25. Le mont Aigoual
30-36 et 48-26. Les Cévennes des serres et des valats
48-27. La Can de l'Hospitalet
48-28. Le Plan de Fontmort et la Can de Barre
48-29. Le mont Bougès
48-30. La haute vallée du Tarn
48-31. La Can et les pentes des Bondons
48-32. Le mont Lozère
48-33. Le Chassezac entre les massifs de Mercoire et du Goulet
48-34. Le plateau de la Garde-Guérin et les gorges du Chassezac

19- Les Causses et leurs gorges :

34-23. Le Causse du Larzac
34-24. Les gorges de la Vis
30-37. Le Causse de Blandas et le Causse de Campestre
30-38. Le Causse Noir et le Causse Bégon
48-17. Le causse de Sauveterre boisé
48-18. Le causse de Sauveterre ouvert
48-19. Les gorges du Tarn
48-20. Le causse Méjean boisé
48-21. Le causse Méjean ouvert
48-22. Les gorges de la Jonte

20- L'Aubrac lozérien :

48-1. Le plateau ouvert de l'Aubrac
48-2. Le plateau boisé de l'Aubrac
48-3. Les boraldes de l'Aubrac
48-4. La haute vallée ouverte du Bès

21- La Margeride :

48-5. La vallée boisée et les gorges du Bès
48-6. Les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale
48-7. Les vallées du rebord sud de la Margeride
48-8. La Montagne de la Margeride
48-9. Les plateaux et les vallées de la Margeride orientale
48-10. La vallée de l'Allier et ses versants
48-11. Le massif boisé de Mercoire
48-12. La plaine de Montbel

22- La Montagne Noire :

34-35. Les monts d'Orb
34-36. Les montagnes du Caroux et de l'Espinouse
34-37. Les hauts plateaux de l'Espinouse et du Somail et la vallée de l'Agout
11-24. Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire autour du Pic de Nore

23- Les Pyrénées :

11-32. Le petit et le grand plateau de Sault
11-33. Les gorges du Rebenty et de l'Aude
11-34 et 66-23. Le Massif du Madres
66-20. Le Vallespir
66-21. Les massifs du Canigou et du Puigmal
66-22. La haute vallée du Conflent
66-24. Le Haut-Fenouillèdes
66-25. Le Capcir
66-26. Le plateau ouvert du Haut-Conflent
66-27. La Cerdagne
66-28. Le massif du Carlit et la vallée du Carol